



IDENTIFICATION

Nom et prénom : _____ No. D'utilisateur : _____

Cellulaire et/ou téléphone : _____ Adresse courriel : _____

Personne mineure, date de naissance : _____ no puce : _____

RÈGLEMENT

1. Abonnement (gratuité 2025 sauf dépôt de clé)

- 1.1 L'année de référence pour l'abonnement est du 1 janvier au 31 décembre de l'année en cours et est payable avant le 31 janvier.
- 1.2 L'abonnement annuel est gratuit pour l'année 2025 pour les résidents et de 120\$ pour les non-résidents. (Selon l'article 4 du règlement numéro 516)
- 1.3 L'abonnement est requis pour toute personne de plus de 16 ans.
- 1.4 Aucun abonnement n'est requis pour une personne de moins de 16 ans accompagné d'un abonné membre de sa famille.
- 1.5 Un dépôt de 50 \$ est demandé lors de la remise de la clé à l'abonné et est remboursable au retour de la clé.

2. Accès et sécurité

- 2.1 L'âge minimum d'utilisation des équipements de la salle de gym sans supervision d'un adulte est de 16 ans.
- 2.2 Toute personne de 16 ans et moins doit être accompagner d'un abonné.
- 2.3 Il est interdit à tout abonné de permettre l'accès au local à une autre personne sauf à un membre de sa famille de moins de 16 ans s'il en est l'accompagnateur.
- 2.4 Des caméras de vidéosurveillance sont installées pour la sécurité et la protection des lieux.
- 2.5 L'accès à la salle de motricité est réservé aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs superviseurs.

3. Responsabilité des abonnés

- 3.1 L'abonné est responsable :
 - 3.1.1 De porter des souliers d'intérieur;
 - 3.1.2 Des personnes qui sont sous sa supervision;
 - 3.1.3 De ses biens personnels;
 - 3.1.4 De l'utilisation appropriée et sécuritaire des équipements et des éventuels dommages ou comportements inappropriés;
 - 3.1.5 De nettoyer et ranger les équipements après utilisation;
 - 3.1.6 De ranger ses effets personnels avant de quitter la gym.
- 3.2 Chaque abonné doit faire preuve de respect envers les autres utilisateurs.



Inscription au Gym

4. Avis aux abonnés

- 4.1 La municipalité ne peut être tenue responsable des pertes ou vols d'objets personnels.
- 4.2 Les comportements inappropriés, bruyants ou perturbateurs ne sont pas tolérés.
- 4.3 En cas de dommage causé par une utilisation inappropriée, l'abonné pourra être tenu responsable.

5 Sanctions

- 5.1 Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions, allant d'un avertissement à l'expulsion temporaire ou permanente de gym.
- 5.2 La désactivation de la clé peut également être utilisée comme mesure disciplinaire en cas de non-respect des règles.

**MERCI DE VOTRE COOPÉRATION AFIN DE MAINTENIR UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE
ET AGRÉABLE POUR TOUS.**

Déclaration de l'abonné

Je soussigné, _____, reconnais avoir pris connaissance des règles du gym municipal et déclare l'avoir compris. Je m'engage à respecter ces règles et accepte que le non-respect puisse entraîner des conséquences, y compris la désactivation de ma clé.

Signature : _____

Date : _____
(Année-mois-jour)

Autorisation parentale pour un abonné de moins de 18 ans.

Je soussigné, _____, reconnais avoir pris connaissance des règles du gym municipal et déclare l'avoir compris. Je m'engage à faire respecter ces règles et accepte que le non-respect puisse entraîner des conséquences, y compris la désactivation de la clé de mon enfant et les coûts en cas de bris.

Signature du parent : _____

Date : _____